

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 5 novembre 2018 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Claudia Kirouac

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Annie Gentesse

Nombre de citoyens : 10

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
 - b) Budget 2019 – Calendrier des rencontres
 - c) Déclarations d'intérêts pécuniaires
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Octobre 2018
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
 - d) État des revenus et dépenses – Septembre et octobre 2018 et comparatif 2017-2018; dépôt
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Convention collective – Lettre d'entente # 3; autorisation
 - a.2) Aréna – Ajustements salariaux et rétroactifs; autorisation
 - a.3) Aréna – Rétroactifs (retiré)
 - a.4) Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
 - a.5) Urbaniste – Embauche
 - a.6) Soutien administratif – Embauche

- a.7) Préposé au déneigement – Embauche
- b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Communications
 - b.2) Association québécoise d'urbanisme (AQU) – Participation citoyenne
 - b.3) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Législation encadrant la légalisation du cannabis
 - b.4) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Budget, taxation et redevances
- c) Carrefour jeunesse-emploi – Trio étudiant/édition 2019
- d) Morin communication marketing – Mandat

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 229-23 – Terminologie; modifications
 - a.1) Adoption
- b) Règl. # 230-190.1 – Zone résidentielle Ra41/création
 - b.1) Projet # 1 amendé
- c) Règl. # 361-1 – Règles de contrôle et suivi budgétaire; modifications
 - c.1) Dépôt et présentation
 - c.2) Règl.# 361-1 – Avis de motion
- d) Règl. # 402-1 – Différents articles; modifications
 - d.1) Adoption
- e) Règl. # 420-3 – Différents articles; modifications
 - e.1) Adoption
- f) Règl. # 438 – Centre multifonctionnel; réserve financière
 - f.1) Procès-verbal et certificat
- g) Règl. # 465 – Règlement sur la gestion contractuelle
 - g.1) Projet et présentation
 - g.2) Règl. # 465 – Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (9/10/2018)
- b) Dérogation(s) mineure(s)
 - b.1) J. Généreux, 1880 rue Maurice – Bâtiment accessoire
 - b.2) A. Paré, 1350 rang 7 Wendover Nord – Bâtiment accessoire
- c) Garage Martel, 2010 route 122 – Zonage; modification
- d) A. Es-saih, 1790 Tristan – Garderie; autorisation
- e) Permis de construction – Octobre 2018 et comparatifs 2017-2018

10) Urbanisme – PIIA

- a) 3420621 Canada inc., 1350 rang 3 Wendover Sud
 - a.1) Bâtiment accessoire – Déplacement et rénovation

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics – Procès-verbal (22/10/2018); dépôt (reporté)
- b) Club de motoneige des Érables – Autorisation
- c) Déneigement – Contrat 2018-2019
 - c.1) École Cyrille-Brassard

- c.2) Aréna
- d) Branche # 5 – Ruisseau de la Fromagerie
- e) Cours d'eau Delage – Travaux de nettoyage
- f) Sogetel – Fibre optique/Route 122; autorisation
- g) G. Hébert – Projet domiciliaire (9 rue Philippe); raccordement rang 3 Simpson (retiré)
- h) Rang 3 Simpson – Signalisation; implantation

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
 - a.1) Carrières PCM – Servitude/reboisement
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
 - c.1) Décompte progressif # 9
- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)
 - d.1) Décompte progressif # 12
 - d.2) Avizo – Honoraires professionnels
 - d.3) F. Boutot, 1790 rue des Bouleaux – Terrassement
- e) Centre de valorisation des eaux usées (CVEU) – Tarification 2019
- f) Stratégie québécoise de l'eau – Rapport annuel 2017; dépôt

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Pompiers volontaires – Embauche
 - a.1) D. Deak et F. Demers
- b) Ministère de la sécurité publique (MSP) – Formation; aide financière
- c) Frais de formation – Remboursement
- d) Équipements – Achat; autorisation
- e) Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec (SIUCQ) – Contribution 2019
- f) Caserne agrandissement – Ingénieur; mandat
- g) Rapport des sorties – Octobre 2018

14) Loisirs et Commandites

- a) Aréna
 - a.1) Permis d'alcool – Autorisation
 - a.2) JMP Consultant inc. – Honoraires professionnels; autorisation
 - a.3) Système de réfrigération – Contrat d'entretien
- b) Bibliothèque
 - b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
 - b.2) Réseau Biblio – Représentants 2019; nomination
 - b.3) Réseau Biblio – Remboursement des frais
 - b.4) Heure du conte – Remboursement des frais
- c) Comité des loisirs
 - c.1) Procès-verbal (16/10/2018) – Dépôt
- d) Cercle de Fermières – Compte rendu
- e) Jeune chambre de commerce de Drummond – Dek Hockey/tournoi

- 15) **Certificat de disponibilité**
a) Certificat de disponibilité des crédits C-12/18

16) **Période de questions**

17) **Correspondance**

18) **Levée de l'assemblée**

2. **ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4246.11.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. **CONSEIL**

a) **Rapport de la mairesse**

- Branchement de l'eau, l'usine des eaux est fonctionnelle;
- Compteur d'eau obligatoire;
- Fibre optique;
- 4 décembre à 19 h – Illumination du sapin de Noël;
- St-Louis/Principale : Comptage manuel par MTQ du nombre de voitures;
- Cannabis : MRC établit une politique (décembre) appliquée par SQ;
- Élite sportive et culturelle (bulletin de décembre);
- Budget : rencontre à venir en novembre.

b) **Budget 2019 – Calendrier des rencontres**

Dépôt du projet de calendrier pour les rencontres préparatoires à l'adoption du budget est fait.

c) **Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Rappel est fait aux membres du conseil que les déclarations d'intérêts pécuniaires doivent lui être retournées avant le 1^{er} décembre 2018.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Louis Lepage

- 2545 Terra-Jet – Nuisances; information
- Rue Auclair – Entretien; commentaire

Mme Madeleine Houle

- Maison Lauzière – Raccordement eau potable; information

5. **PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

a) **Procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 – Adoption**

4247.11.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Octobre 2018**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4248.11.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'octobre 2018, et ce, pour les montants suivants :

| | | |
|------------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| Factures d'achats | Octobre 2018 | 140 625,40 \$ |
| Déboursés directs | Octobre 2018 | 1 021 696,42 \$ |
| Dépenses préautorisées | Octobre 2018 | 14 438,47 \$ |
| Rémunération globale | Octobre 2018 | 107 330,00 \$ |
| Remboursement des dépenses/Km | Octobre 2018 | 0,00 \$ |
| | | Total : 1 284 090,29 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Aide aux familles – Couches de coton**

b.1) **Remboursement** (retiré)

c) **Poêle à bois – Achat/remplacement**

c.1) **Remboursement** (retiré)

d) **État des revenus et dépenses – Septembre et octobre 2018 et comparatif 2017-2018; dépôt**

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2018 est fait.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2018 est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) **Gestion du personnel**

a.1) **Convention collective – Lettre d'entente # 3; autorisation**

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

4249.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Personnel de l'aréna – Ajustements salariaux et rétroactifs; autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4249.11.18 concernant la lettre d'entente # 3 modifiant la convention collective;

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

4250.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la démarche faite par le directeur général et d'autoriser le versement des ajustements de salaire pour le personnel de l'aréna, rétroactivement au 1^{er} juin 2018, et ce, selon les termes de la lettre d'entente # 3, le tout représentant un montant global de 4 412,72 \$ excluant les sommes à verser au régime de retraite des employés;
- d'autoriser le versement des sommes en lien avec le régime de retraite des employés lorsque ces derniers auront fourni les informations nécessaires pour le transfert des fonds à leur compte personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Aréna – Rétroactifs (retiré)

a.4) Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

4251.11.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'adopter tel que déposée la politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
- d'en transmettre copie aux membres du personnel et à l'exécutif syndical.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.5) Urbaniste – Embauche

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4252.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir les services de monsieur Nicolas Proulx à titre d'urbaniste;
- que monsieur Proulx aura notamment pour tâches :
 - d'assister le directeur général dans le suivi des dossiers d'urbanisme et d'environnement;
 - de faire le lien entre l'administration municipale, le personnel, les élus et les citoyens et les autres intervenants aux dossiers;
- que l'entrée en fonction sera effective le ou avant le 12 novembre 2018;
- d'appliquer pour ce poste, une période de probation de six (6) mois;
- de fixer, pour la durée de la période de probation, la rémunération hebdomadaire applicable à ce poste selon l'entente conclue entre les parties pour une semaine normale de travail de 35 heures;
- d'accorder pour ce poste, une fois la période de probation terminée, les avantages sociaux applicables aux postes cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.6) Soutien administratif – Embauche

Considérant le rapport fait par le directeur général sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4253.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir les services de madame Lucie Grandmont à titre de soutien administratif pour l'administration;
- que conformément à l'offre d'emploi publiée les 25 septembre 2018 (affichage) et 3 octobre 2018 (journal), madame Grandmont aura notamment pour tâches d'exécuter différents travaux en lien avec l'accueil, la réception, le suivi des dossiers et la préparation de documents;
- que l'entrée en fonction sera effective le ou avant le 3 décembre 2018;
- d'appliquer pour ce poste, une période de probation de trois (3) mois;

- de fixer, pour la durée de la période de probation, la rémunération horaire selon l'entente conclue entre les parties pour une semaine normale de travail de 21 heures et, par la suite, d'appliquer les conditions prévues à la convention collective pour ce poste;
- d'accorder pour ce poste, une fois la période de probation terminée, les avantages sociaux applicables aux employés du service administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.7) Préposé au déneigement – Embauche

Considérant le rapport fait par le directeur des travaux publics concernant les affichages de postes faits pour le déneigement et l'absence de candidats qualifiés;

Avis est donné aux membres du conseil que les procédures d'affichage seront reprises et rapport sera fait à une prochaine séance.

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Communications

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4254.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (352,97 \$/personne taxes incluses) et autres dépenses inhérentes au dossier pour le directeur général, à la formation donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant les communications, en mars 2019 à Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) Association québécoise d'urbanisme (AQU) – Participation citoyenne

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4255.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (799,08 \$/3 personnes taxes incluses) et les autres dépenses inhérentes au dossier pour le directeur général, madame Laroche et monsieur Lavigne, à la formation donnée par l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) concernant la participation citoyenne en novembre 2018 à Saint-Jean-sur Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.3) Fédération québécoise des municipalités (FQM) –
Législation encadrant la légalisation du cannabis**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4256.11.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (68,99 \$/personne taxes incluses) pour le directeur général à la conférence Web donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la législation encadrant la légalisation du cannabis en octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.4) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Budget,
taxation et redevances**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4257.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (68,99 \$/personne taxes incluses) pour le directeur général à la conférence Web donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant les nouveautés en matière de fiscalité municipale en novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Carrefour jeunesse-emploi – Trio étudiant/édition 2019

Dépôt de la correspondance de Carrefour jeunesse-emploi pour Trio étudiant - édition 2019 est fait.

4258.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Morin communication marketing – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4259.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'accepter l'offre de service de Morin communication marketing pour la conception d'une pochette de presse, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 4 septembre 2018 et pour un coût de 678,35 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 229-23 – Terminologie; modifications

a.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 1^{er} octobre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1^{er} octobre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 octobre 2018, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de modifier certaines définitions de la terminologie jointe en annexe du Règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les véhicules;

4260.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 229-23, lequel a pour objet de modifier certaines définitions de la terminologie jointe en annexe du Règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les véhicules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 230-190.1 – Zone résidentielle Ra41/création

b.1) Projet # 1 amendé

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 1^{er} octobre 2018;

Copie de la version amendée est remise aux membres du conseil.

4261.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement amendé # 230-190.1, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Ra41, de modifier la délimitation de la zone résidentielle Ra30, de modifier les articles 3.3.3, 3.3.4.1 et 3.7.3.3 du Règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant de même que la grille des usages associée aux zones résidentielles Ra30, Ra41 et agricole mixte Ag/R2;

- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Règl. # 361-1 – Règles de contrôle et suivi budgétaire; modifications

c.1) Dépôt et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 361-1;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de Règlement # 361-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 7.2 du Règlement # 361 concernant le dépôt des états comparatifs, est faite.

c.2) Règl. # 361-1 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 361-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 7.2 du Règlement # 361 concernant le dépôt des états comparatifs.

Copie est remise aux membres du conseil.

d) Règl. # 402-1 – Différents articles; modifications

d.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 1^{er} octobre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1^{er} octobre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 octobre 2018, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 402 relatifs aux feux de véhicules et à l'utilisation des pinces de désincarcération sur le territoire de la municipalité;

4262.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 402-1, lequel a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 402 relatifs aux feux de véhicules et à l'utilisation des pinces de désincarcération sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Règl. # 420-3 – Différents articles; modifications

e.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 1^{er} octobre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 1^{er} octobre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 29 octobre 2018, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 420 relatif aux règles applicables à la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

4263.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement # 420-3, lequel a pour objet de modifier différents articles du Règlement # 420 relatif aux règles applicables à la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Règl. # 438 – Centre multifonctionnel; réserve financière

f.1) Procès-verbal et certificat

Pour faire suite à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter menée le 29 octobre 2018, dépôt du procès-verbal et du certificat d'enregistrement produits par la directrice générale adjointe est fait.

Avis est donné par cette dernière que le règlement # 446 est réputé « Approuvé » par les personnes habiles à voter.

g) Règl. # 465 – Règlement sur la gestion contractuelle

g.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 465.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du Règlement # 465, lequel a pour objet d'établir les règles applicables en matière de gestion contractuelle pour les différents contrats municipaux, est faite.

g.2) Règl. # 465 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du Règlement # 465, lequel a pour objet d'établir les règles applicables en matière de gestion contractuelle pour les différents contrats municipaux.
Copie est remise aux membres du conseil.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (9/10/2018)

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 octobre 2018 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) J. Généreux, 1880 rue Maurice – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 59.10.18);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3.3.7.6.1 du Règlement de zonage # 230 concernant la hauteur maximale des murs et la hauteur totale du bâtiment;

4264.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer la requérante que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché avec une remise attenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) A. Paré, 1350 rang 7 Wendover Nord – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 60.10.18);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions des articles 3.3.7.6.1 du Règlement de zonage # 230 concernant la hauteur de la porte de garage, la hauteur maximale des murs et la hauteur totale du bâtiment;

4265.11.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Garage Martel, 2010 route 122 – Zonage; modification

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 57.10.18);

4266.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- de préparer un projet de règlement modificatif pour exclure de la liste des usages permis dans la zone commercial Cb5 les usages résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) A. Es-saih, 1790 Tristan – Garderie; autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 58.10.18);

Considérant l'énoncé des articles 3.3.1.2 et 3.8.19 du Règlement de zonage # 230 prescrivant les usages complémentaires permis dans les bâtiments résidentiels et le nombre de bâtiments principaux autorisé sur un lot;

Considérant les dispositions de l'article 4.3.2 concernant les dimensions minimales requises pour un lot non desservi;

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions de la réglementation d'urbanisme;

4267.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite au projet de construction d'une garderie tel que présenté par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Permis de construction – Octobre 2018 et comparatifs 2017-2018

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'octobre 2018 et du comparatif avec l'année 2017 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) 3420621 Canada inc., 1350 rang 3 Wendover Sud

a.1) Bâtiment accessoire – Déplacement et rénovation

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 56.10.18);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions de la réglementation d'urbanisme;

Considérant les conclusions de la cour municipale de Drummondville dans le cadre du constat d'infraction # 49070-0012-2014 datant de 2014 et les obligations faites au requérant pour se conformer aux dispositions de la réglementation municipale;

Considérant que le requérant n'a pas donné suite, à ce jour, auxdites conclusions;

Considérant l'état général du bâtiment à déplacer;

4268.11.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de relocalisation du bâtiment sis en zone agricole telle que formulée et qu'une demande de dérogation mineure devra être faite par ce dernier;
- que préalablement à l'analyse de la demande de dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme, le requérant devra :
 - faire la démonstration que les normes prescrites aux articles 3.7.15.2 et 3.4.10.3 du règlement de zonage # 230 concernant 1) l'implantation d'un écran visuel sur le pourtour de la zone d'entreposage sise sur une partie du lot 4 333 462 ainsi que 2) l'entreposage dans les différentes marges et cours de la propriété sont rencontrées;
 - dans le cadre du volet PIIA applicable pour ce projet, fournir par écrit les informations concernant les revêtements extérieurs du bâtiment à déplacer et, le cas échéant, les échantillons, de même que des informations concernant l'aménagement du site en détaillant les aires réservées à l'entreposage, au stationnement et celles réservées à la circulation des véhicules, l'aménagement paysager de la façade de l'immeuble, l'éclairage, l'affichage et le calendrier de réalisation du projet.
- d'informer le requérant qu'à défaut de satisfaire les exigences mentionnées ci-haut, la Municipalité n'entreprendra aucune procédure en lien avec une demande de dérogation mineure ni déménagement de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

- a) **Comité des Travaux publics – Procès-verbal (22/10/2018); dépôt (reporté)**

b) Club de Motos-neige des Érables – Autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018);

Considérant les dispositions de l'article 301 du *Code de sécurité routière* concernant l'installation de la signalisation routière aux abords des traverses de chemins;

4269.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner les recommandations du comité des Travaux publics;
- d'autoriser, pour la saison hivernale 2018-2019, la demande présentée par le Club de Motos-neige des Érables concernant le droit de circuler sur les routes, rangs et chemins suivants :
 - sur la route Houle (à environ 50 mètres du côté ouest de l'intersection avec le rang 6 de Wendover Nord) : traverse de chemin;
 - dans le rang 6 de Wendover Nord (entre les lots 4 334 697 et 4 334 612) sur une distance d'environ 3 kilomètres en direction des limites de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;
 - dans le rang 6 de Wendover Nord (à environ 50 mètres du côté sud de l'intersection avec la route Houle) : traverse de chemin;
 - sur la route Houle – avant le ruisseau des Chicots sur une distance d'environ 150 mètres;
 - sur la route Houle – à la limite de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults sur environ 150 mètres.
- qu'il revient à l'organisme de s'assurer de la sécurité et de la visibilité des usagers lorsqu'ils circulent à l'approche des différentes traverses de chemins, et qu'il doit prendre les dispositions pour limiter l'accumulation de neige pouvant nuire à la circulation des véhicules automobiles;
- que l'achat des panneaux de signalisation demeure à la charge de l'organisme;
- que le matériel nécessaire à l'installation et l'installation proprement dite de la signalisation sont à la charge de la Municipalité;
- que l'affichage doit être conforme aux normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et fait selon les règles applicables par ce dernier;
- que le Club de Motos-neige des Érables demeure responsable de l'entretien des panneaux durant toute leur installation;
- qu'advenant que les panneaux de signalisation ne soient pas fournis, le droit de circuler sera annulé;

- qu'advenant des plaintes de citoyens ou de la Sûreté du Québec, le droit de circuler sera annulé;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Déneigement – Contrat 2018-2019

c.1) École Cyrille-Brassard

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-121/18 émis;

4270.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Forfait Frédéric Lussier inc. pour le déneigement des cours de l'école Cyrille-Brassard, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du début octobre et pour un montant de 4 570,26 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.2) Aréna

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-121/18 émis;

4271.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de la firme Forfait Frédéric Lussier inc. pour le déneigement des cours de l'aréna, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 11 octobre 2018 et pour un montant de 3 851,66 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Branche # 5 – Ruisseau de la Fromagerie

Avis est donné par la directrice générale adjointe que suite aux démarches faites avec la MRC de Drummond pour la fermeture du dossier et l'interruption des travaux de nettoyage, le dossier ne peut être fermé compte tenu de la problématique d'égouttement observée. Les travaux seront exécutés en 2019.

Avis en ce sens sera donné aux propriétaires concernés.

Rapport sera fait au conseil à une prochaine séance.

e) Cours d'eau Delage – Travaux de nettoyage

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018);

Considérant que le cours d'eau Delage est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

4272.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- qu'une demande soit adressée à la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien, sur le cours d'eau Delage notamment dans sur le lot 4 334 713, soit réalisée;
- que la Municipalité s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Sogetel - Fibre optique/Route 122; autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018)

4273.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'autoriser les travaux de câblage sur la route 122, entre les limites de Drummonville et celles de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse), et ce, de la manière proposée aux plans joints au dossier # SOGT011-D01-T2 et SOGT011-D01-T3 fournis par la compagnie en date du 1^{er} octobre 2018;
- d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) G. Hébert – Projet domiciliaire (9 rue Philippe); raccordement rang 3 de Simpson (reporté)

h) Rang 3 de Simpson – Signalisation; implantation

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018)

4274.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'installer des panneaux d'arrêt sur le rang 3 de Simpson, aux intersections de la rue Guèvremont et de la rue des Bouleaux;
- d'informer la Sûreté du Québec de la mise en place de cette nouvelle signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) **Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1**

a.1) **Carrières PCM – Servitude/reboisement**

Considérant les dispositions de la servitude conclues avec Carrières PCM pour le passage d'une conduite de refoulement des eaux usées le long de la voie ferrée sur le lot 6 101 459;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018)

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4275.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la proposition de la Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. pour les travaux de reboisement à faire sur le lot 6 101 459 appartenant à Carrières PCM, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 28 septembre 2018 et pour un montant de 4 346,06 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) **Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)**

c) **Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)**

c.1) **Décompte progressif # 9**

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 10 octobre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4276.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc. la somme de 125 579,86 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) **Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)**

d.1) Décompte progressif # 12

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Avizo en date du 5 octobre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4277.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 748 815,90 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.2) Avizo – Honoraires professionnels

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3470.12.16 accordant à la firme Avizo Experts-Conseils inc. le contrat de service professionnel pour les travaux de raccordement des réseaux sur le territoire de Saint-Cyrille-de Wendover;

Considérant les mandats supplémentaires exécutés en lien avec la piste cyclable sur la rue des Bouleaux, la gestion des noues sur les rues Beauséjour et du Ruisseau et l'exécution des travaux de raccordement sur la rue des Bouleaux, en coordination avec ceux des autres entrepreneurs (PDE – phase II volet 2a et 2b) travaillant dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4278.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser le paiement à la firme Avizo Experts-Conseils inc., la somme de 1 046,27 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d.3) F. Boutot, 1790 rue des Bouleaux – Terrassement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 22/10/2018);

Considérant les discussions menées en séances préparatoires et les estimés de coûts demandés;

Considérant les informations à l'effet que les activités, en lien avec les travaux de conception et de fabrication de meubles sur mesure faits dans la résidence, ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 3.3.12.1 du règlement de zonage concernant les travailleurs autonomes;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4279.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de faire les propositions suivantes au propriétaire du 1790 des Bouleaux pour le pavage de son entrée de cour et le réaménagement du terrain, savoir :
 - exécution, aux frais de la Municipalité, des travaux de pavage et de réaménagement tels que proposés par l'entrepreneur général, le tout représentant un montant de 29 325, 64 \$ taxes incluses;
 - ou
 - versement d'une somme forfaitaire de 25 000 \$.
- que l'exécution des travaux ou le versement du montant forfaitaire est conditionnel à ce que les activités, en lien avec les travaux de conception et de fabrication de meubles sur mesure faits dans la résidence, soient conformes aux dispositions de l'article 3.3.12.1 du règlement de zonage concernant les travailleurs autonomes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Centre de valorisation des eaux usées (CVEU) – Tarification

Considérant les informations données par la directrice générale adjointe concernant la tarification au mètre cube pour la disposition des boues par des entrepreneurs au centre de valorisation des eaux usées (CVEU);

Considérant les informations transmises par le directeur des travaux publics à la firme ABC Environnement pour l'établissement d'une soumission pour les années 2019 et 2020 à être déposée dans une autre municipalité;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4280.11.18

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de fixer la tarification applicable à la disposition des boues de fosses septiques au centre de valorisation des eaux usées de Saint-Cyrille-de-Wendover à 18,40 \$ du mètre cube pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Stratégie québécoise de l'eau – Rapport annuel 2017; dépôt

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Pompiers volontaires – Embauche

a.1) D. Deak et F. Demers

Considérant la recommandation d'embauche faite par le directeur des incendies;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4281.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Daniel Deak et de monsieur Frédérick Demers, à titre de pompiers volontaires, pour le Service d'incendie de Saint-Cyrille-de-Wendover, et ce, selon les termes et conditions en vigueur pour ces postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Ministère de la Sécurité publique (MSP) – Formation; aide financière

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme;

4282.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation d'un pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Frais de formation – Remboursement

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4283.11.18 Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de rembourser, sur présentation des pièces justificatives, les frais de formation aux pompiers suivants :

- Marc Proulx : 1 397,10 \$
- Martin Boisclair : 500,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Équipements - Achat; autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4284.11.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser l'achat des équipements suivants :

- Machine à pression : 2 500 \$ (taxes incluses)
- Tente : 1 040,52 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec (SIUCQ) – Contribution 2019

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4285.11.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de renouveler, pour l'année 2019, l'entente de service conclue avec le Service d'intervention d'urgence du Centre-du-Québec (SIUCQ), et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 1^{er} octobre 2018 et pour une contribution de 1,10 \$/habitant (4858 hab.) pour un total annuel de 5 343,80 \$;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Caserne - Agrandissement; ingénieur; mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4286.11.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir la proposition de la firme PJ Consultant pour la réalisation des plans des fondations et structures de l'agrandissement de la

caserne incendie, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 4 octobre 2018 et pour un montant de 5 116,39 \$/taxes incluses, excluant la surveillance des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Rapport des sorties – Octobre 2018

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois d'octobre 2018 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna

a.1) Permis d'alcool – Autorisation

Considérant la dissolution de la Société de l'aréna;

Considérant que des démarches sont à faire avec la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la modification du permis d'alcool associé à l'aréna;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4287.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser la présentation d'une demande de modification du permis d'alcool associé à l'aréna;
- d'acquitter les frais de traitement du dossier de 535,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) JPM Consultant inc. – Honoraires professionnels; autorisation

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3694.06.17 accordant à la firme JPM Consultant inc. le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis associés au remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

Considérant que le mandat pour la surveillance des travaux n'a pas été confirmé par résolution mais était précisé dans l'offre de service datée du 12 juin 2017;

Considérant que les services de ladite firme ont été requis pour la surveillance des travaux;

Considérant le rapport fait par la directrice générale adjointe sur le nombre de visites faites et à faire;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4288.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser le paiement, à la firme JPM Consultant inc.,
d'une somme estimée de 8 500,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Système de réfrigération – Contrat d'entretien

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4289.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'entériner la démarche faite par le directeur des travaux publics;
- d'accepter la proposition de la firme Les entreprises de réfrigération LS pour un programme d'entretien préventif d'une durée d'un an, et ce, tel que proposé dans l'offre datée du 25 octobre 2018 (contrat : SF18-6534-RÉV2) et pour un montant de 6 323,63 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Bibliothèque

b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

b.2) Réseau Biblio – Représentants 2019; nomination

4290.11.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de désigner madame Annie Gentesse, conseillère, à titre de représentante municipale sur le dossier et madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice aux loisirs, comme responsable de la bibliothèque pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.3) Réseau Biblio – Remboursement des frais

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4291.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- de verser à madame Louise Lefebvre la somme de 54,90 \$ pour sa participation à la formation sur le programme Symphony 2 du Réseau Biblio en octobre à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.4) Heure du conte – Remboursement des frais

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4292.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- de verser à madame Véronique Leroux la somme de 50 \$ pour son activité d'Halloween tenue à la bibliothèque le 27 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Comité des Loisirs

c.1) Procès-verbal (16/10/2018) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des Loisirs en date du 16 octobre 2018 est fait.

d) Cercle de Fermières – Compte rendu (12/07/2018)

Dépôt du compte rendu de la rencontre avec les représentantes du Cercle de Fermières du 12 juillet 2018 est fait.

e) Jeune chambre de commerce de Drummond – Dek Hockey/tournoi

Considérant la recommandation faite par le comité des Loisirs (réf. : p.-v. Loisirs 19/09/2018, p. 3);

Considérant les travaux de réaménagement des infrastructures du parc Guévremont;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/18 émis;

4293.11.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- de fournir gratuitement les terrains de Dek Hockey pour le tournoi organisé par la Jeune chambre de commerce de Drummond en juin 2019;
- d'assumer, le cas échéant, les frais de location des toilettes chimiques pour cette activité;
- de demander à l'organisme de prévoir une visibilité pour la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover dans les différents moyens de communications utilisés par ce dernier pour promouvoir l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-12/18

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 5 novembre 2018

Lucie Roberge

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. A. Paré

- Item 9b.2) Information

Mme Vallière

- Item 13e) Information

Mme Madeleine Houle

- Item 14d) Information

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 21 h 45.

Signé :

Mairesse

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe